

# Gestion de l'alimentation et de la santé en élevage porcin, de la gestation au post-sevrage

*D'après une fiche technique de la Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire  
Par François Berger (vétérinaire), Christian Coubronne (vétérinaire du GDS 49),  
Roselyne Fleury (vétérinaire du groupement de producteurs Terrena), Denis Fric  
(vétérinaire du GABLim, Martine Kammerer (vétérinaire de l'ENV Nantes)*

*L'objectif de cet article est d'apporter un ensemble d'éléments sur les pratiques d'élevage, de la conduite de la truie à celle du porcelet en post-sevrage afin de limiter l'émergence de pathologies. Ce document s'adresse aux élevages naisseurs-engraisseurs comptant environ 40 truies, conduits en lots avec une génétique issue de schémas de sélection classiques. Notons qu'il existe des systèmes d'élevage plus extensifs, basés sur des conduites et des choix de races différents, nécessitant parfois des réponses autres que celles décrites ici.*

La maîtrise de l'alimentation et des conditions de logement des animaux constituent les points forts de la gestion de la santé des truies et des porcelets. Pour les mise-bas de plein-air, le choix de la cabane, le respect des conditions naturelles liées à un confort optimal des porcelets est fondamental. Pour tous les stades physiologiques de la truie, les dispositifs de lutte contre la chaleur (zones d'ombre, bauges...) sont indispensables au confort, surtout en cas d'étés très chauds. La limitation des stress au sevrage, l'acidification de l'eau de boisson, la propreté et le confort des locaux (paillage), ou l'absence de courants d'air sont les clés de la réussite.

## Conduite de la truie en gestation et en lactation

La plupart des truies sont conduites en élevage plein air sur une grande partie de leur cycle.

## Conduite sanitaire et parasitisme : favoriser le préventif

La vaccination n'est certes pas considérée comme un traitement (point 5.5 du CC REPAB F), mais son utilisation systématique reste éloignée des attendus du cahier des charges, qui favorise le préventif (conduite d'élevage, sélection de races rustiques...) et le recours à des produits naturels. Une vaccination n'est pas anodine : elle peut entraîner certains effets secondaires (hyperthermie, baisse d'appétit...). Si l'éleveur décide de vacciner, il doit donc choisir le moment opportun selon le stade physiologique, sa disponibilité...

Certains préféreront effectuer un vaccin sur l'ensemble du troupeau le même jour ou intervenir lot par lot au moment des castrations des mâles par exemple. Vacciner l'ensemble du troupeau le même jour limite les pertes de doses de vaccins : un flacon réchauffé ne peut pas être utilisé ultérieurement.

## Des vaccinations parfois justifiées

Il existe une forte corrélation entre la densité des porcs dans un périmètre donné, les introductions d'animaux et les risques de contamination. En Pays de Loire, il est donc conseillé de vacciner la truie contre le Rouget et la Parvovirose. La vaccination des truies contre le rouget n'est pas toujours suffisante pour protéger les porcs jusqu'à l'abattage.

Des coprologies sont recommandées pour établir le niveau de contamination en parasites des animaux. Sur les truies, les prélèvements de fèces doivent être effectués individuellement. Attention à la pertinence du choix des animaux à prélever : privilégier une truie jeune et une plus âgée, en fin de lactation par exemple. Les résultats seront interprétés par votre vétérinaire conseil. Pour le déparasitage externe, il existe

des produits naturels à base de plantes qui ne sont pas considérés comme des traitements.

### Le plan d'alimentation doit favoriser la sécrétion lactée

Il faut surveiller la prise d'appétit en début de lactation :

- la 1<sup>re</sup> semaine : augmenter la ration de 500 g par jour ;
- la 2<sup>e</sup> semaine : augmenter de 1 kg par jour.

L'augmentation de la ration doit tenir compte des refus observés (voir tableau 1).

En cas de fabrication d'aliments à la ferme, les valeurs des matières premières doivent être contrôlées par des analyses pour atteindre les équilibres nutritionnels recommandés.

Il faut veiller à limiter au maximum le risque de contamination des céréales par les champignons, sur pied, après la récolte et pendant le stockage car certains produisent des mycotoxines responsables d'effets immunodépresseurs. Les aliments qui portent des moisissures visibles ne doivent pas être distribués.

De plus, pour l'élaboration des formules, il faut privilégier la diversité des matières premières.

#### Intérêt d'une cure d'huile de foie de morue ?

L'huile de foie de morue apporte en quantité importante les vitamines A, D3 ainsi que phosphore et calcium. En saison favorable, ces vitamines sont présentes dans l'herbe pâturée. La cure d'huile de foie de morue est donc intéressante uniquement en période hivernale quand l'herbe est peu disponible car elle apporte aussi de l'énergie.

### Conduite du porcelet sous la mère

Le porcelet va rester au minimum six semaines sous la mère. Dès la naissance, il acquiert une immunité passive apportée par les immunoglobulines du colostrum. Il faut profiter de cette protection qui va décroître progressivement pour devenir nulle avant le sevrage. Parallèlement, c'est la propre immunité active du porcelet qui se met en place pour devenir efficace vers l'âge de cinq semaines.

Valeur nutritionnelle	Gestantes	Allaitantes	Porcelet post-sevrage
Energie nette (EN) (MJ/kg)	8,9-9,6	9,2-10	9,0-10,5
MAT (%)	13,0-15,0	15,5-17,5	17,0-19,0
Lysine digestible/EN (g/MJ)	0,55	0,9-0,95	1,15-1,20

Tableau 1 - Recommandations nutritionnelles pour les aliments destinés aux truies et aux porcelets en post-sevrage

### Castration des porcelets avant sept jours

La réglementation européenne (directive 2001/93/CE) impose un âge à la castration inférieur à sept jours, si on ne veut pas avoir recours à l'anesthésie avec l'intervention d'un vétérinaire. Le respect de cette règle permet aussi d'opérer les mâles à un âge où ils sont encore protégés par l'immunité acquise lors de l'ingestion de colostrum. Il est donc conseillé d'intervenir à ce moment.

Pour réaliser ces interventions, il est important de disposer :

- de matériel propre ;
- de lames de bistouri neuves ;
- de désinfectant pour le matériel et d'antiseptique pour les animaux.

### Distribution d'aliment sous la mère dès l'âge de deux semaines

A partir de trois semaines d'âge, le porcelet commence à digérer l'amidon et les protéines végétales. Pour développer le fonctionnement de ces nouveaux systèmes enzymatiques, il faut lui mettre à disposition de l'aliment à partir de ses deux semaines. Il est conseillé de lui distribuer :

- un aliment spécifique pour porcelets, dont la quantité varie selon l'appétit ;
- au moins une fois par jour ;

- dans un lieu abrité, protégé des intempéries.

Les deux-trois premiers jours, il est conseillé de surveiller très soigneusement la consommation du granulé. Il vaut mieux alors fractionner l'apport quotidien de façon à stimuler l'appétit des porcelets avec de l'aliment très frais. L'objectif est de maximiser l'ingestion d'aliment avant le sevrage. Le point de distribution doit donc être proche du passage des porcelets ; par exemple à proximité du point d'alimentation de la truie. Pour favoriser cette consommation d'aliment, il est conseillé d'aménager un point d'eau potable proche du nourrisseur et de nettoyer fréquemment cet abreuvoir. Pour un sevrage à six semaines, l'aliment distribué aux porcelets recommandé est souvent un "deuxième âge".

Cette distribution présente plusieurs intérêts :

- limiter une perte d'état trop importante de la truie due à une forte sollicitation des porcelets pour la tétée ;
- habituer le porcelet à consommer de l'aliment solide ;
- améliorer l'homogénéité de la portée.

C'est ce même aliment que l'éleveur distribuera en post-sevrage pour limiter le stress alimentaire au moment du sevrage.

## Conduite du porcelet en post sevrage

### Logement en chalet ou en bâtiment ?

Il existe deux types de logement principaux : en chalet ou en bâtiment.



Chalet britannique de marque Impexa®



Post-sevrage en bâtiment sur paille

### Ambiance et aménagement : respecter l'effectif

Pour les chalets, il est fortement conseillé de respecter le nombre de places pour lequel il est conçu. Un sous-effectif en hiver ne permettra pas d'atteindre une température suffisante pour les porcelets à l'intérieur de l'abri. A l'opposé, un sureffectif pénalisera les croissances en fin de post-sevrage.

Pour les bâtiments sur paille, en période hivernale, il est possible d'aménager une niche hermétique sur trois côtés pour conserver la chaleur près des animaux.

Dans tous les cas, il faut veiller au paillage suffisant avant l'entrée des animaux pour une bonne isolation. Il faut limiter les courants d'air durant la première semaine.

Dans l'utilisation des différents systèmes de post-sevrage, il faut respecter :

- les surfaces par animal. Pour un porcelet de moins de 30 kg, le CC-REPAB F impose 0,6 m<sup>2</sup>/porcelet à l'intérieur et 0,4 m<sup>2</sup> pour l'aire d'exercice extérieure.
- le nettoyage-désinfection et le vide sanitaire (huit jours) surtout en cas de problème.

Un bon vide sanitaire passe par un bon nettoyage et une désinfection. La désinfection est inefficace si le nettoyage est insuffisant.

Avec les chalets, le vide sanitaire s'opère facilement en déplaçant le chalet entre chaque bande de porcelets.

La longueur d'auge à prévoir est de 6 cm/porcelet. Comptez un abreuvoir pour dix-douze porcelets.

### Cherchez l'équilibrer lysine digestible/EN dans l'alimentation

L'équilibre en lysine digestible/EN est parfois difficile à atteindre étant donnée l'interdiction d'utiliser des acides aminés de synthèse (point 4.16 du CC REPAB F). Il s'agit d'un objectif vers lequel il faut tendre au maximum (voir tableau 1, page précédente).

Il est conseillé de distribuer un deuxième âge jusqu'à 70 jours d'âge, soit environ pendant cinq semaines avant de passer à une formule de type "croissance".

### Trois contrôles de l'abreuvement

Plusieurs opérations sont à réaliser :

- le contrôle quotidien du fonctionnement et de la propreté des abreuvoirs ainsi que le contrôle des débits en début de post-sevrage (1 l/min) ;
- le contrôle mensuel de la chloration de l'eau en bout de ligne (une trousse à chlore peut être achetée pour cet usage (environ 10€) ;
- le contrôle de la qualité de l'eau en bout de ligne par une analyse annuelle. Il est recommandé de la réaliser en été quand les températures sont favorables au développement de germes.

Il faut limiter les "nids à microbes" dans les canalisations, notamment les eaux stagnantes, les réserves. En cas de problème, on peut proposer un nettoyage des canalisations une ou deux fois par an selon le protocole de nettoyage de machi-

ne à traire : nettoyage avec une base, rinçage, nettoyage avec un acide puis à nouveau rinçage.

### Qu'est ce qu'une eau de bonne qualité ?

#### Analyse bactériologique

- Coliformes totaux : < 10/100 mL
- Coliformes fécaux : 0
- Streptocoques fécaux : 0

#### Analyse chimique

- pH 6 à 8
- Pour les eaux de captage ou de forage, il est conseillé de réaliser une analyse chimique (pH, dureté, nitrates).
- Les résultats de ces analyses seront interprétés avec le vétérinaire.

### Traitements par l'eau de boisson

L'équipement en pompe doseuse est la solution la plus efficace.

Les chalets sont souvent équipés d'une réserve d'eau qui peut être utilisée pour dissoudre et administrer certains traitements aux porcelets.

### Trousse à pharmacie de l'éleveur

- seringues et aiguilles jetables ;
- lames de bistouri neuves (castrations) ;
- désinfectant pour le matériel ;
- antiseptique pour les animaux ;
- trousse à chlore ;
- matériel propre en général.

### Conduite sanitaire : veillez aux comportements anormaux

Le sevrage est une étape très stressante pour le porcelet : changement brutal de lieu (de la maternité au local de post-sevrage), mélanges d'animaux, sous nutrition par l'arrêt de la tétée. Une période d'adaptation est nécessaire et celle-ci peut se traduire par l'expression de pathologies digestives dont les plus fréquentes sont vraisemblablement les diarrhées colibacillaires (voir encadré page suivante). Ces maladies conduisent à des taux de mortalité importants pouvant aller jusqu'à 20%. Les éleveurs ont alors souvent recours au traitement antibiotique pour enrayer l'épidémie.

Il est recommandé d'effectuer un contrôle des poumons à l'abattoir une fois par an, même si l'éleveur ne rencontre pas de problème respiratoire particulier dans son élevage.

### La diarrhée colibacillaire

Elle est provoquée par la prolifération d'un bacille *E coli* suite à des modifications du pH du contenu intestinal et de la motilité de l'intestin grêle. Il agit le plus souvent par la production de deux toxines, la vétérotoxine responsable de la maladie de l'œdème et l'entérotoxine responsable de la déshydratation du porcelet. La maladie peut quelquefois prendre une allure septicémique (invasion du compartiment sanguin par la bactérie).

Dans le cadre de contrôles parasitaires, une coprologie peut être effectuée tous les trois mois. Le prélèvement à analyser peut correspondre à un mélange de fèces issues de plusieurs porcelets.

Tout comportement inhabituel des animaux peut être un signe précurseur d'une pathologie, notamment la baisse de la consommation d'eau. L'équipement d'un compteur d'eau spécifique au post-sevrage et son contrôle quotidien peut permettre de détecter l'émergence d'une maladie. ■

Contact : Florence MAUPERTUIS  
(Chambre d'Agriculture Maison régionale Erdre et Loire)

ZAC Aéroport  
6 place Hélène Boucher  
44150 ANCENIS  
Tél : 02 40 09 18 05 / Fax: 02 40 09 18 00

### Quelques points de réglementation pour la conduite sanitaire (CC-REPAB F)

Privilégier les produits phytothérapeutiques, les produits homéopathiques ainsi que les oligo-éléments aux antibiotiques.

Utilisation de médicaments allopathiques chimiques de synthèses interdite en préventif.

#### Nombre de traitements maximum autorisés :

Porc charcutier : deux pour son cycle de vie (un traitement allopathique hors parasitaire maximum et un traitement antiparasitaire maximum) ;

Reproducteur : trois par an (deux traitements allopathiques hors antiparasitaire au maximum et deux antiparasitaires au maximum.)